

CONCOURS  
D'IDÉES  
VILLE DE PARIS

# RÈGLEMENT DU CONCOURS

## HABITER PARIS

logement / mobilité / qualité environnementale

## ARTICLE 1 : OBJET DU CONCOURS D'IDÉES

Le CAUE de Paris lance, avec le soutien de la Mairie de Paris, du Pavillon de l'Arsenal, de la SEMAVIP, de la SIEMP et de la SEMIDEP, un concours d'idées destiné aux étudiants sur le thème du logement et de la densité à Paris et dans le cœur de l'agglomération : Quelles nouvelles formes urbaines inventer pour le logement dans la zone dense francilienne? Quelles nouvelles typologies d'habitat imaginer pour répondre aux besoins et aux nouveaux modes de vie des parisiens.

L'ambition de ce concours est d'initier, chez les futurs professionnels de la Ville, une réflexion sur la question du logement et de les inviter à participer aux débats actuels, suscités par la crise du logement, en imaginant des solutions innovantes pour répondre aux besoins.

Les candidats seront invités à proposer l'implantation de programmes de logements sur les lots D et E de la ZAC Porte des Lilas. Ils travailleront librement, sans être liés par le projet d'aménagement en cours. Ils devront concevoir de nouvelles typologies de logement sur la parcelle, en favorisant la constitution d'un véritable tissu urbain dense et en renouvelant les formes et la morphologie du site.

## ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux étudiants régulièrement inscrits pour l'année universitaire 2006-2007 en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycle (architecture, urbanisme, paysage, ingénieur, environnement, design, art), regroupés de préférence en équipes pluridisciplinaires. Les équipes désignent obligatoirement pour mandataire un étudiant en architecture (2<sup>ème</sup> année de Master ou 3<sup>ème</sup> cycle DPLG ou HMO).

Seuls les étudiants inscrits en 2<sup>ème</sup> année de Master d'architecture ou en 3<sup>ème</sup> cycle DPLG ou HMO en architecture peuvent concourir individuellement.

Aucune limite d'âge n'est fixée.

Un même candidat ne peut participer qu'une seule fois au concours et avec un seul projet. Une candidature multiple entraînera automatiquement une disqualification individuelle et collective s'il s'agit d'une participation au sein d'une équipe.

Ne peuvent concourir et participer, directement ou indirectement, les personnes ayant pris part à l'organisation et au déroulement du concours et à l'élaboration du programme.

## ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

L'inscription individuelle ou par équipe est obligatoire et s'effectue avant le vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2006 minuit (heure de Paris - cachet de la poste faisant foi).

Les inscriptions s'effectuent en deux temps :

- La pré inscription en ligne sur le site [www.concours-caue75.com](http://www.concours-caue75.com) : à l'issue de cette pré inscription, les candidats pourront accéder à leur espace personnel sur le site Internet du concours. Cet espace personnel leur permettra de consulter le suivi de leur participation au concours (validation de l'inscription, réception du dossier de consultation, résultats du

concours...), d'imprimer le récapitulatif du formulaire de pré inscription et d'imprimer les cartouches d'anonymat qui devront être apposés sur toutes les pièces du dossier de consultation.

- La validation de l'inscription par l'envoi par courrier du dossier d'inscription composé :
  - D'une impression du récapitulatif de la préinscription en ligne, dûment signé par le mandataire de l'équipe ou le candidat individuel ;
  - D'une impression des cartouches d'anonymat ;
  - D'une photocopie de la carte d'étudiant ou du certificat de scolarité en cours de validité de chaque membre de l'équipe.

Ces documents devront être expédiés au secrétariat du concours avant le vendredi 1<sup>er</sup> décembre, minuit (heure de Paris - cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

CAUE de Paris  
Concours d'idées « HABITER PARIS »  
32 boulevard de Sébastopol  
75004 PARIS  
FRANCE

Les inscriptions seront confirmées aux candidats dans leur espace personnel sur le site Internet [www.concours-caue75.com](http://www.concours-caue75.com).

## ARTICLE 4 : QUESTIONS

Les candidats pourront poser des questions écrites relatives au cahier des charges ou à l'organisation du concours d'idées avant le vendredi 15 décembre 2006 à 17 heures, heure de Paris.

Les questions devront être posées sur le site Internet [www.concours-caue75.com](http://www.concours-caue75.com) dans la rubrique prévue à cet effet.

Le CAUE de Paris répondra à l'ensemble des questions par e-mail. Les questions les plus fréquentes seront publiées sur le site Internet.

Les questions seront posées en langue française ou anglaise. Il ne sera répondu à aucune question orale posée à l'organisateur du concours.

## ARTICLE 5 : COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation du concours d'idées est consultable et téléchargeable gratuitement uniquement sur le site Internet :

[www.concours-caue75.com](http://www.concours-caue75.com)

Ce dossier comprend :

- Le présent document : Règlement du concours d'idées « HABITER PARIS » ;
- Le cahier des charges du concours d'idées « HABITER PARIS » ;
- La bibliographie indicative ;
- Les gabarits de rendu (2 planches A1 à joindre au dossier de concours).

Le dossier de consultation est exprimé en langue française et anglaise.

## ARTICLE 6 : DOSSIER DE CONCOURS

Le dossier de concours à remettre par toutes les équipes candidates au moment du rendu comprendra pour chacun des projets :

**Une planche rigide format A1 (84 x 59,4 cm), présentée verticalement, relative au site d'implantation et à la morphologie du projet**, présentant (conformément au gabarit téléchargeable dans le dossier de consultation) :

- Le titre du projet ;
- Des vues libres exprimant l'insertion urbaine du projet, avec au minimum une perspective du projet vue depuis la rue des Frères Flaviens ;
- Le plan de masse ombré au 1/500<sup>ème</sup> (avec indication des traits de coupe) ;
- Le plan de rez-de-chaussée au 1/500<sup>ème</sup> (avec des indications sur les revêtements de sol, la végétalisation, le traitement des espaces extérieurs, la localisation des entrées) ;
- Les plans de niveaux au 1/500<sup>ème</sup>. Le choix des plans de niveaux représentés est libre. Il devra rendre compte de la richesse et de la diversité des typologies, de leurs assemblages et de leurs variations en fonction des niveaux ;
- Des coupes et élévations au 1/500<sup>ème</sup> et 1/200<sup>ème</sup>. Le choix des coupes et élévations représentées est libre. Il devra illustrer le rapport qu'entretiennent les bâtiments avec leur environnement urbain.

**Une planche rigide format A1 (84 x 59,4 cm), présentée verticalement, relative aux typologies de logement et aux choix environnementaux**, présentant (conformément au gabarit téléchargeable dans le dossier de consultation) :

- Le titre du projet ;
- Des vues libres illustrant les typologies de logement et leurs relations avec l'extérieur ;
- Des plans, coupes, axonométries des typologies de logement, au 1/100<sup>ème</sup> ou 1/50<sup>ème</sup> ;
- Des plans, coupes, schémas ou vues libres exprimant les choix environnementaux
- Des coupes et élévations au 1/500<sup>ème</sup> et 1/200<sup>ème</sup>. Le choix des coupes et élévations représentées est libre. Il devra illustrer le rapport qu'entretiennent les bâtiments avec leur environnement urbain.

**Une notice explicative de format A4 (21 x 29,7 cm) de 6 pages au maximum** motivant le parti pris du projet, les prescriptions architecturales, urbanistiques et paysagères, le descriptif et les surfaces des logements, leur fonctionnalité, le choix des matériaux, les modes de constructions et les techniques proposés et justifiant les éventuels choix dérogatoires aux règles d'urbanisme ;

**Une fiche de synthèse du projet de format A4 (21 x 29,7 cm)** comportant :

- Le titre du projet ;
- Un chapeau de présentation du projet (400 signes maximum) ;
- Une description du projet (2000 signes maximum).

**Un CD ou DVD formaté pour PC et MAC contenant :**

- La fiche de synthèse (fichier Word) ;
- La notice explicative (fichier Word) ;
- Les deux planches A1 (format .pdf, résolution 300 dpi) ;
- Chacun des éléments constitutifs des planches (format .tiff, résolution 300 dpi, format +/- A4).

L'orientation doit être spécifiée sur tous les plans. Les textes et légendes doivent être en français ou en anglais. L'échelle de tous les documents graphiques et de présentation doit être précisée sur tous les documents.

Il est de la responsabilité de chaque candidat ou équipe de candidats de s'assurer que la représentation graphique du projet permet aisément sa reproduction pour d'éventuelles publications ultérieures.

Tous les éléments constitutifs du dossier de concours devront comporter, en haut à droite, le cartouche d'anonymat prêt à imprimer, reçu par les équipes au moment de l'inscription.

Le jury n'examinera pas les documents surnuméraires. Les candidats ne respectant pas ces critères seront disqualifiés.

## ARTICLE 7 : RENDU

Les dossiers de concours seront déposés contre récépissé ou envoyés en recommandé avec accusé de réception au CAUE de Paris. Ils devront parvenir avant le vendredi 23 février, 17h00 (heure de Paris), à l'adresse suivante :

CAUE de Paris  
Concours d'Idées « HABITER PARIS »  
32 boulevard de Sébastopol  
75004 PARIS  
FRANCE

L'expédition des projets est à la charge des candidats et sous leur responsabilité. Les organisateurs du concours ne peuvent être tenus pour responsables du dépassement du délai de remise des projets. Ils déclinent toute responsabilité quant à la perte ou à la détérioration des documents envoyés.

Les candidats devront respecter les critères du rendu tels qu'ils apparaissent dans l'article 6 du présent règlement. Seront exclus de la procédure de jugement les dossiers incomplets ou ne remplissant pas les conditions énoncées dans le présent règlement et les dossiers arrivés hors délai.

La réception des projets sera confirmée aux candidats ou mandataire de l'équipe dans leur espace personnel, sur le site [www.concours-caue75.com](http://www.concours-caue75.com).

## ARTICLE 8 : IDENTIFICATION ET ANONYMAT

La présentation des travaux au jury est anonyme. Pour garantir cet anonymat dans le jugement du concours, les auteurs ne signeront pas leurs projets mais apposeront le cartouche d'anonymat attribué lors de la pré inscription en ligne sur tous les éléments du rendu, en haut à droite.

Les dossiers de candidature transmis par les participants au concours ainsi que les délibérations des jurys sont confidentiels.

## ARTICLE 9 : COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé de 10 membres :

**Pierre MANSAT**, *Adjoint au Maire de Paris chargé des relations avec les collectivités territoriales d'Ile-de-France, Président du CAUE de Paris ;*

**Jean-Pierre CAFFET**, *Adjoint au Maire de Paris chargé de l'urbanisme et de l'architecture, Président du Pavillon de l'Arsenal et premier Vice-président du CAUE de Paris ;*

**Jean-Yves MANO**, *Adjoint au Maire de Paris chargé du logement ;*

**Alain PELISSIER**, *Directeur de l'ESA, second Vice-président du CAUE de Paris, Architecte ;*

**Ann-José ARLLOT**, *Inspectrice Générale de l'administration des affaires culturelles, Architecte ;*

**Emmanuel CAILLE**, *Rédacteur en chef de la revue d'Architectures ;*

**Maria COLOMER**, *Architecte ;*

**Tania CONCKO**, *Architecte ;*

**Jacques FERRIER**, *Architecte ;*

**Jean Philippe VASSAL**, *Architecte.*

Le président du jury sera élu par ses membres.

## ARTICLE 10 : CRITERES DE SELECTION ET D'EVALUATION

Le jury décernera les prix et mentions selon les critères suivants :

- Pertinence et caractère innovant des propositions architecturales et des formes urbaines créées au regard des enjeux sociologiques et urbains ;
- Qualité de la conception spatiale des unités d'habitation et diversité des typologies ;
- Qualité environnementale du projet ;
- Qualité de l'insertion urbaine ;
- Qualité du traitement des espaces extérieurs ;
- Intérêt de la réflexion sur l'articulation entre la densité bâtie et les typologies proposées ;
- Utilisation des opportunités de densification offertes par le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris et pertinence des choix dérogatoires (densité, gabarits...) ;
- Clarté de l'expression des idées et des conceptions.

Le jury désigne les lauréats. Les décisions du jury sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Le jury est souverain dans ses décisions. Il se réserve le droit d'attribuer ou de ne pas attribuer les prix s'il estime après examen des candidatures que les travaux ne répondent pas aux critères définis. Il se réserve également le droit de refuser des dossiers incomplets ou ne répondant pas aux critères du concours pour quelque motif que ce soit. Il n'a pas l'obligation de motiver ses décisions, qui sont sans recours.

## ARTICLE 11 : LES PRIX

Les prix se décomposent comme suit :

- 1<sup>er</sup> prix : 6 000 €
- 2<sup>ème</sup> prix : 3 000 €
- 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, et 5<sup>ème</sup> prix : 1 000 €
- Mentions spéciales

Tous les projets seront exposés au Pavillon de l'Arsenal et publiés sur le site [www.concours-caue75.com](http://www.concours-caue75.com).

Les prix seront remis aux candidats individuels ou aux mandataires des équipes lauréates.

Le jury se réserve le droit de ne pas accorder tous les prix si la qualité ou le nombre de projets reçus est insuffisant.

## ARTICLE 12 : CALENDRIER DU CONCOURS

- 12 octobre 2006 : Publication du règlement de concours
- 1<sup>er</sup> décembre 2006 : Clôture des inscriptions
- 15 décembre 2006 : Clôture des questions
- 23 février 2007 : Date limite de réception des projets
- Mars 2007 : Jury et sélection des lauréats
- Avril 2007 : Remise des prix et exposition des projets au Pavillon de l'Arsenal. Publication de tous les projets sur le site [www.concours-caue75.com](http://www.concours-caue75.com)

## ARTICLE 13 : PROPRIETE ET UTILISATION DES PROJETS ET INFORMATIONS FOURNIS PAR LES CANDIDATS

Les pièces constitutives du dossier de concours et remis au CAUE de Paris ne sont pas restituées aux candidats.

Les participants restent propriétaires des projets soumis au concours.

Par ailleurs, le CAUE de Paris et l'ensemble des partenaires du concours se réservent tous les droits d'utilisation ou de diffusion non commerciale des projets et de l'identité des lauréats à des fins d'expositions, de publications et de communication dont le CAUE de Paris sera le seul juge, sans limitation de durée. Il pourra également réaliser des copies de ces informations à ces mêmes fins (représentations textuelles, graphiques numériques ou photographiques).

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout participant au concours est informé que les informations nominatives recueillies à l'occasion de ce concours sont nécessaires pour sa propre participation au concours. Ces informations sont destinées au CAUE de Paris. Les participants reconnaissent cette nécessité et bénéficient d'un droit d'accès et de rectification.

## ARTICLE 14 : DISPOSITIONS DIVERSES

Les langues du concours sont le Français et l'Anglais. Tout document soumis devra l'être dans l'une de ces deux langues.

En cas d'ambiguïtés ou de litiges, les interprétations que donne le président du jury du présent règlement, du sujet et du cahier des charges du concours feront autorité.

En cas de force majeure, le CAUE de Paris se réserve le droit de reporter, d'écourter, de proroger ou d'annuler ce concours sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. Les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

Tout participant inscrit au concours s'engage à :

- Accepter sans réserve le présent règlement ;
- Déclarer si son projet n'est pas sa seule propriété intellectuelle ;
- Participer à la remise des prix, s'il est lauréat, ou se faire représenter au lieu et date qui lui seront confirmés. Les frais de déplacement sont à la charge du lauréat.
- Renoncer à tout recours concernant les conditions d'organisation du concours, ses résultats et les décisions des jurys ;
- Accepter le prix sous sa forme attribuée.

Le présent règlement est disponible gratuitement sur le site Internet du concours [www.concours-caue75.com](http://www.concours-caue75.com).

## CONTACT

CAUE de Paris  
Concours d'idées « HABITER PARIS »  
32 boulevard de Sébastopol  
75004 PARIS  
FRANCE  
E-mail : [concours@caue75.com](mailto:concours@caue75.com)  
[www.concours-caue75.com](http://www.concours-caue75.com)